

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 19 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Denis BANDELIER, Bernard LIAIS à Jean LOCATELLI, Jean-Claude TOURNIER à Monique DINET, Dominique TRELA à Jean-Claude BOUROUH.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 13 décembre	Le 13 décembre	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	29

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Claude BRUCKERT est désigné.

2019-09-03 Mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Beaucourt-Secteur des Fonteneilles

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 5 décembre 2019,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19 décembre 2019,

La mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Beaucourt - secteur des Fonteneilles consiste à effectuer les travaux suivants :

- Pose de 200 ml de canalisation polypropylène de diamètre 200mm,
- 45 ml de canalisation polypropylène de diamètre 160mm,
- création de 3 branchements particuliers,
- 200 ml de canalisation PVC de diamètre 400mm,

- 30 ml de canalisation PVC de diamètre 200mm.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres, réunie le 19 décembre 2019 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par l'entreprise SOGEA, pour un montant de 284 776.50€ euros HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'attribution du marché, à l'entreprise SOGEA, pour un montant de 284 776.50€ HT,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération,**
- **d'autoriser le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse les aides financières relatives aux études et travaux de mise en séparatif,**
- **de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),**
- **de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,**
- **de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 20 DEC. 2019

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
Le Président
Christian RAYOT

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
★
Le Président
Christian RAYOT